

RÉSOLUTION N° 37
COMITÉ ASSIGNÉ : SANTÉ ET SÉCURITÉ
OBJET : COMITÉ PERMANENT DE SANTÉ ET
SÉCURITÉ AU TRAVAIL

1 ATTENDU QUE le Comité de Santé et sécurité
2 au travail (SST) de l'AIP est une ressource essentielle aux
3 310 000 membres en Amérique du Nord et un
4 atout précieux au Conseil exécutif de l'AIP; et
5 ATTENDU QUE le Comité de SST de l'AIP a pour mission de
6 superviser l'Initiative sur le bien-être et la forme,
7 les Comités de la NFPA, le Programme de survie sur les lieux
d'intervention,
8 les Programmes de prévention contre le cancer, le Programme
de soutien par les pairs,
9 le Programme d'entraînement pour la forme entre les pairs, et
bien d'autres
10 programmes indispensables qui fournissent des avantages
incommensurables aux
11 membres de l'AIP; et
12 ATTENDU QUE le Comité de SST de l'AIP se réunit
13 tous les deux ans conjointement avec le Symposium Redmond
14 de l'AIP; et
15 ATTENDU QUE la période transitoire entre deux réunions
de
16 SST de l'AIP laisse une marge de manœuvre considérable pour
17 que des sujets ne soient pas abordés et suivis; et
18 ATTENDU QUE le financement actuel pour le Comité
19 de SST est fourni par la Résolution n° 84 -
20 1984 - Un cent par personne; et
21 ATTENDU QUE les coûts estimés pour une réunion des
22 16 représentants est de deux cents (0,02 \$) par personne; et
23 ATTENDU QUE le budget restreint ne permet qu'une
réunion
24 un an sur deux; et
25 ATTENDU QUE les membres de l'AIP et le Conseil
exécutif
26 de l'AIP seraient mieux servis en recevant des commentaires
27 plus fréquents et une direction du Comité de SST
28 de l'AIP; QU'IL SOIT PAR CONSÉQUENT
29 RÉSOLU que le Comité permanent de Santé et sécurité au
travail
30 de l'AIP doit se réunir
31 annuellement pour fournir des conseils et une supervision quant
32 aux politiques de santé et de sécurité de l'AIP; et QU'IL SOIT
33 ÉGALEMENT
34 34 RÉSOLU que le cent et demi (0,015 0 \$) de la Résolution
n° 42-
35 2016 qui est planifiée pour prendre fin après ce
36 congrès soit attribué pour financer cette résolution.

Présentée par : Le Conseil exécutif de l'AIP

Estimation des coûts : Un cent et demi (0,0150 \$)

RECOMMANDATION DU COMITÉ :

DÉCISION DU CONGRÈS :